



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 17

SEPTEMBRE 2015

Compte rendu du conseil municipal (CM)

Du 02 Août 2015

➤ **Faitage du buron de Vins-Haut**

L'entreprise CN travaux 63 qui a été choisie pour réviser chaque année les différentes toitures des bâtiments communaux et sectionnaux (Délibération du CM du 28 juin) a fait part à Monsieur le Maire de l'état du faitage du buron de Vins-Haut. Le faitage actuellement en plomb est troué à plusieurs endroits et laisse passer l'eau sur la charpente. CB travaux 63 indique que ce dégât n'était pas visible d'en bas et qu'il n'est donc pas pris en compte dans le devis que la commune a accepté. Le CM décide de réaliser ces travaux supplémentaires pour un montant de 505,68 €.

➤ **Etude de faisabilité d'une filière bois-énergie sur le bourg d'Anzat**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remplir une fiche de manifestation d'intérêt pour "une aide à la réalisation des études de faisabilité bois énergie" à retourner à l'ADUHME (gratuit).

➤ **Délibération concernant la reprise du bar-restaurant proposée par la SNC fontaine d'Anzat.**

Suite à la proposition faite par Monsieur Vergne, le CM a décidé de répondre favorablement en achetant la licence IV au prix qu'il a proposé, soit la somme de 3000 €.

L'entretien de la commune. (E. Correia)

La commune d'Anzat le Luguet s'étend sur 66,56 km² et a 23 hameaux. Cela implique un travail constant d'entretien tout au long de l'année :

Tout d'abord, **entretien des routes et des chemins** (soit pour ces derniers une centaine de kms qui permettent les randonnées et l'accession aux propriétés dont il faut dégager les abords) : couper l'herbe et les branches

en bordure deux fois par an ; passer l'épaveuse de 50 à 100 cm au printemps pour permettre à la végétation de se renouveler et plusieurs fois à l'automne ; répandre de la pouzzolane ; fossés à entretenir ou à recréer complètement ; remise en état de la chaussée avec du goudron, des cailloux ou de la terre ; en hiver : passage plusieurs fois du tracteur et du godet ou de l'étrave pour déneiger les routes comme les accès aux habitations.

A cela s'ajoute **l'entretien des espaces et bâtiments communaux** : il y a toujours des petites choses à réparer (une serrure, une prise, une ampoule à changer, etc.) et des aménagements à faire (installations de cuves, d'étagères et autres) et curer les bacs et les fontaines, faire divers aménagements (monument aux morts, abords de la chapelle, de l'église, des hameaux, fleurissement...), procéder à des réparations (mur qui s'effrite ou s'effondre).

La commune a le privilège d'avoir du matériel pour effectuer ces divers travaux : tracteur, épaveuse, broyeur, remorque, tractopelle, automobiles, etc... Tout ce matériel a besoin d'être régulièrement entretenu.

Par ailleurs : La commune contribue au maintien du monde agricole grâce auquel elle vit, en mettant à sa disposition un système d'alimentation d'eau indépendant sur les terres sectionales d'estives. Il faut entretenir mais aussi compléter ce système en remettant en place des captages et des réserves.

Nous avons également commencé à répertorier les vieux bacs ou lavoirs abandonnés, à les dégager et à rechercher les captages qui les alimentaient.

A ce propos : il n'est pas du ressort de la commune d'entretenir les bacs mais lorsque ceux-ci ne sont pas entretenus, cela génère un coût de remise en eau. Aussi comme certains négligent leur bac, la commune envisage de prendre une délibération pour facturer le temps passé par les cantonniers à

remettre le circuit d'eau en circulation lorsque le système a été désamorcé suite à une fuite sur un bac. Le temps sera facturé à l'utilisateur du bac. Il peut falloir plusieurs jours pour réamorcer le circuit et chaque année cela arrive...

Cela étant merci à tous ceux qui contribuent à faire de la commune d'Anzat le Luguet, une commune vivante, en donnant la main de temps en temps au personnel communal.

Les sapeurs-pompiers

L'équipe de sapeurs-pompiers serait ravie d'accueillir de nouveaux membres. N'hésitez pas à postuler, même si vous avez un emploi du temps chargé.

CE QUI S'EST PASSE

Le samedi 1^{er} Août : a eu lieu la nuit des étoiles au buron du Bosberty. Pendant 1 heure la chanteuse Ahriyell AYEL nous a régalié avec ses chansons reprises souvent en chœur par un nombreux public, puis vers 22 heures les télescopes montés par l'association d'astronomie de Brassac les mines ont permis de voir différentes étoiles, planètes et astres dont Saturne avec ses anneaux, la lune etc....

Du 5 Août au 25 Août : chantier Concordia aux burons d'Artout. 8 jeunes : allemands, anglais, espagnols, français ont travaillé à la reconstruction du buron d'Artout guidé par un professionnel en bâtiment de l'association Concordia. L'entrée du buron a été restructurée et la voute de la cave consolidée. La suite pour l'année prochaine nous l'espérons.



Le Samedi 8 août : Marie Petit une de nos conseillères a animé un atelier d'écriture sur le thème des HAIKU japonais : « petit poème extrêmement bref visant à dire l'évanescence des choses (tout s'efface petit à petit) ». Les 9 personnes présentes ont apprécié ce moment de découverte et de convivialité.

Le Dimanche 9 Aout : La visite guidée de la commune organisée par « le pays d'art et d'histoire » avait comme thème « l'empreinte humaine » a rassemblé une quarantaine de personnes qui sous la conduite du guide de l'association ont visité successivement : l'église d'Anzat, la chapelle et le château du Luguet, la tour de Besse et en dernier les tracs d'Apcher.



Inscription sur les listes électorales :

Pour voter en décembre 2015, il n'est pas trop tard. Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015. C'est ce qu'indique la loi visant la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales publiée au Journal officiel du mardi 14 juillet 2015. Les prochaines élections prévues sont les régionales. Elles doivent se dérouler les 6 et 13 décembre 2015.



Le Conseil départemental vous propose de pousser la porte des salles de spectacle dans 50 communes du département. Anzat le Luguet : samedi 3 octobre à la salle Polyvalente propose : un spectacle mêlant des chansons en français et en occitan (Se canta que recante – La camera delle lacrime).

Durée : 1H15 Conception, mise en scène : Khaï-Dong Luong

Avec : Bruno Bonhoure, chant et direction musicale, Leah Stuttard, théorbe, Antoine Morineau, percussion

Tarif plein : 10€ - Tarif réduit : 6€

Le tarif réduit est accordé aux abonnés du festival (trois spectacles différents minimum - hors

spectacle Jeune Public - Seuls les spectacles payants peuvent faire l'objet d'un abonnement), aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux adhérents de la carte Aris-Inter CE, Pass Amathéa, **aux groupes de dix personnes (sur réservation)**.
Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans.
Comment réserver vos places : Billetterie : Mairie, Anzat-le-Luguet : 04 73 71 74 68, ou, Le jour du spectacle, Sur le lieu de la représentation pendant la demi-heure qui précède, dans la limite des places disponibles. Le festival étant départemental, il est conseillé de réserver ses places avant la date de la représentation.

SEPTEMBRE 2015

Dimanche 13 septembre : Le thé dansant à la salle polyvalente d'Anzat organisé par le comité d'animations **est annulé**.

Dimanche 20 Septembre : journées du patrimoine. Rendez-vous à 14 h 30 devant la chapelle du Luguet. Visite guidée par JM Pons.

OCTOBRE 2015

Samedi 3 octobre: festival « Les Automnales. » Concert à la salle polyvalente à 20 h 30 : **LA CAMERA DELLE LACRIME** avec Bruno Bonhoure.

Samedi 10 octobre : Les chasseurs d'Anzat organisent le repas des propriétaires terriens et invitent tous les gens de la commune. Tel : **04 73 71 13 47 // 04 73 71 74 14**

Samedi 17 octobre : conférence débat : le tumulte Gaulois(Vercingétorix).Rendez-vous à 20 h 30 à la salle polyvalente d'Anzat.